

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à huis clos par voie de visioconférence, mardi le 14 avril 2020 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier, conseiller; Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Richard Forget.

Est également présent, le Directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

2020.04.079

1. SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Godmer, appuyé par la conseillère Marie-Josée Leroux et résolu unanimement

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

QUE le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers 2019 sera présenté au public à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents en visioconférence à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2020.04.080

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 AVRIL 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Séance du conseil à huis clos

2. Adoption de l'ordre du jour du 14 avril 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020
4. Modification de la résolution 2019.12.256
5. Adoption de la liste sélective des déboursés
6. Demande de PIIA 2020-016
7. Demande de PIIA 2020-017
8. Demande de PIIA 2020-018
9. Nomination d'une conseillère remplaçante au maire suppléant
10. Embauche pour un emploi saisonnier permanent- écocentre et parcs
11. Embauche de Monsieur Louis Sarrazin comme chauffeur-opérateur pour les travaux publics
12. Appel d'offres pour la piste cyclable
13. Demande au ministère du transport du Québec
14. Choix du soumissionnaire pour la réfection du pavage en enrobé bitumineux sur le chemin de la Source
15. Choix du soumissionnaire pour la réparation en enrobé bitumineux 2020
16. Choix du soumissionnaire pour la fourniture de granulats 2020
17. Schéma de couverture de risque : proposition d'une centrale d'appels
18. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2020
Période de questions
19. Levée de la séance ordinaire du conseil

2020.04.081

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.082

4. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019.12.256

ATTENDU QUE la résolution numéro 2019.12.256 prévoit que le taux d'intérêt est fixé à 7 %, plus un taux de pénalité de 0.5 % par mois (maximum de 5 % par année), pour un total de 12 % maximum pour l'année

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU QUE les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt et de pénalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

QUE le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif, créance, exigibles pour l'année courante et impayée à ce jour soit de 0 % par an, calculé à compter du 18 mars 2020;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 31 août 2020.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.083

5. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2020.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
NOUVELLE ÈRE	35	9 932,70 \$
GENEVIÈVE MERCURE	36	428,29 \$
CRE DES LAURENTIDES	37	216,00 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	38	505,89 \$
GINETTE CLOUTIER	39	75,00 \$
	40	58,00 \$
	41	94,50 \$
	42	94,50 \$
	43	210,00 \$
MINISTRE DES FINANCES	44	1 201,49 \$
POSTES CANADA	45	79,84 \$
ZONE CRÉATIVE	46	1 465,93 \$
YVON MARINIER INC.	47	368,34 \$
MRC DES LAURENTIDES	48	648,83 \$
JEAN EL MASRI EN FIDEICOMMIS	49	779,09 \$
MARK'S COMMERCIAL	50	134,48 \$
POSTES CANADA	51	76,07 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	52	151,30 \$
BMR	53	797,04 \$
GEOTAB INC.	54	80,48 \$
BUDGET PROPANE	55	201,56 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	56	5 268,93 \$
L'APOSTROPHE PLUS	57	69,70 \$
CANADIAN TIRE	58	55,12 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	59	228,00 \$
ARIANE LEBRUN - CREARI	60	100,00 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	61	1 993,19 \$
DISTRIBUTION & SERVICES RG	62	2 126,33 \$
DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE	63	197,76 \$
GESTION CONSEIL LL	64	2 318,67 \$
HYDRO-QUÉBEC CAMÉRA LAC ARPIN	65	468,27 \$
HYDRO-QUÉBEC CAMÉRA LAC ARPIN	65	(468,27) \$
L'INFORMATION DU NORD	66	686,40 \$
JUTEAU RUEL INC.	67	212,64 \$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	68	62,98 \$
MARCHÉ BENOIT PÉPIN	69	100,97 \$
MRC DES LAURENTIDES	70	107 610,00 \$
NORTRAX - BRANDT TRACTOR LTD.	71	151,25 \$
PÉTROLE PAGÉ	72	2 653,81 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	73	303,48 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	74	4 598,64 \$
PRIORITÉ STRATJ INC.	75	5 001,41 \$
TOILETTES QUÉBEC	76	195,46 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	77	86,23 \$
COUP DE POUCE ALIMENT. DE VAL-DES- LAC	78	3 500,00 \$
COUP DE POUCE ALIMENT. DE VAL-DES- LAC		(3 500,00) \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	79	458,48 \$
AMYOT GÉLINAS	80	4 713,98 \$
EFFIGIART INC.	81	724,34 \$
GARAGE N. THIBOUTOT INC.	82	7 106,55 \$

CELINE BRIEN	83	321,93 \$
POSTES CANADA	84	76,07 \$
BUDGET PROPANE	85	206,18 \$
LOCATION DICKIE MOORE	86	452,69 \$
CAMION FREIGHTLINER MT-LAURIER	87	772,58 \$
SRAD COMMUNICATIONS	88	1 517,68 \$
PÉTROLE PAGÉ	89	635,15 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	90	57,59 \$
SERVICES PSANSREGRET	91	2 625,00 \$
APLCD PROTECTION LACS CREUX ET DUFRESNE	92	470,00 \$

Total **171 758,52 \$**

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES
MENSUELS**

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	29 989,52 \$
Services de téléphonie	415,18 \$
Remises salariales fédérales	4 590,47 \$
DAS provincial	11 317,94 \$
RREMQ	5 542,88 \$
Harnois Énergies - Petro-T	340,02 \$
Hydro-Québec	4 830,58 \$
Frais bancaires	422,23 \$
Frais bancaires	54,14 \$
Annie Gareau	350,00 \$
Linda Viau	120,00 \$
Protectron	51,29 \$
Protectron	177,39 \$
Visa Affaires RBC	161,45 \$
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095,50 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335,78 \$
Total des prélèvements	63 794,37 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.084

6. DEMANDE DE PIIA 2020-016

Demande de permis no. 2020-031 faite par Monsieur André Dufour.

Monsieur André Dufour
340, chemin du Lac-Dufresne
Lantier, J0T 1V0
4818-47-9029-0-000-0000
Lot: 42-20, rang 11, canton Doncaster
Zone: 4V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	S.O.
Apport des constructions	2 sur 2
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Matérialité et caractéristiques architecturales	8 sur 8
Aménagement des terrains	4 sur 4
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Éclairage	S.O.

Grand-total pour Bâtiment principal	14 sur 14
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-016 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2020.04.18 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.085

7. DEMANDE DE PIIA 2020-017

Demande de permis no. 2020-030 faite par Monsieur Harold Stotland.

Monsieur Harold Stotland
 122, chemin des Anémones
 Lantier, J0T 1V0
 4609-08-5005-0-000-0000
 Lots: 13-27-3-P ET 13-27-5, rang 08, canton Doncaster
 Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-017 soit et est acceptée selon la résolution 2020.04.19 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.086

8. DEMANDE DE PIIA 2020-018

Demande de permis no. 2020-029 faite par Monsieur Robert Pilon.

Monsieur Robert Pilon
 352, chemin du Lac-Dufresne
 Lantier, J0T 1V0
 4818-56-6656-0-000-0000
 Lots: 42-23 ET 42-14-P, rang 11, canton Doncaster
 Zone: 4V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-018 soit et est acceptée selon la résolution 2020.04.20 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.087

9. NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE REMPLAÇANTE AU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Municipalité de Lantier veut nommer une remplaçante au maire suppléant;

ATTENDU QUE l'article 116 du *Code municipal du Québec* permet au conseil en tout temps de nommer un conseiller comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU la Municipalité de Lantier nomme Madame Marie-Josée Leroux comme mairesse suppléante et l'autorise à signer les chèques et les documents nécessaires auprès de l'institution financière en l'absence du maire suppléant.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.088

10. EMBAUCHE POUR UN EMPLOI SAISONNIER PERMANENT- ÉCOCENTRE ET PARCS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'engager Marc Coutu au poste d'adjoint à l'écocentre et des parcs, poste saisonnier permanent

- nombre de semaines : 30 semaines (avril à octobre)
- nombre d'heures par semaine : 35 heures/semaine selon la grille salariale en vigueur et avantages sociaux.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.089

11. EMBAUCHE DE MONSIEUR LOUIS SARRAZIN COMME CHAUFFEUR-OPÉRATEUR POUR LES TRAVAUX PUBLICS

L EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU d'embaucher Monsieur Louis Sarrazin au poste de chauffeur opérateur pour les travaux publics, poste permanent de 40 heures par semaine selon la grille salariale en vigueur et avantages sociaux (7 mai 2020) avec une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.090

12. APPEL D'OFFRES POUR LA PISTE CYCLABLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de procéder à des appels d'offres sur invitations pour les travaux est la construction d'une piste cyclable bidirectionnelle dans l'emprise longeant le boulevard Rolland-Cloutier. (route 329) à un mètre de la bordure de béton, le câblage et installation des prises électriques (+/- 425 mètres).

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.091

13. DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier veut effectuer des travaux dans la l'emprise du MTQ sur le boulevard Rolland-Cloutier (route 329 nord) selon le plan en annexe;

ATTENDU QUE la nature des travaux est la construction d'une piste cyclable bidirectionnelle dans l'emprise à un mètre de la bordure de béton. (+/- 425 mètres).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier demande au MTQ l'autorisation pour effectuer les travaux sur le boulevard Rolland-Cloutier prévus à l'été 2020.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.092

14. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE EN ENROBÉ BITUMINEUX SUR LE CHEMIN DE LA SOURCE

Soumission Appel d'offres RIRL AIRRL-TP-2020_Source Réfection de la structure de chaussée, l'amélioration du drainage de surface et la pose de pavage <u>chemin de la Source</u> [2345 m.lin. ±].		
Entrepreneur	Document	Montant avec taxes
LEGD INC.	Chemin de la Source / [2345 m.lin. ±].	
	PRIX	458 211.71\$
UNIROC CONSTRUCTION INC.	Chemin de la Source / [2345 m.lin. ±].	
	PRIX	541 809.34\$
PAVAGES MULTIPRO INC.	Chemin de la Source / [2345 m.lin. ±].	
	PRIX	511 537.80\$
EXCAPRO INC.	Chemin de la Source / [2345 m.lin. ±].	
	PRIX	502 631.75\$

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2020 à 10h en présence de trois témoins : Monsieur Richard Forget, maire, Monsieur Benoit Charbonneau, Directeur général et Monsieur Simon Larocque représentant de la firme Équipe Laurence et de deux soumissionnaires;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est LEGD inc. puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.093

15. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA RÉPARATION EN ENROBÉ BITUMINEUX 2020

Entrepreneur	Document	C= Conforme NC= Non-conforme	Montant Sans les taxes
«Appel d'offre sur invitation «TP-EB-2020». (± 1000 MC)			
Asphalte Bélanger inc.	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 1624-3719-74	C	
	Déclaration du soumissionnaire	C	
A	Prix au M ² - EB type EB14		20.00\$
B	Prix au M ² - Préparation (surface granulaire)		5.00\$

C	Prix au M ² - EB type EB10C		20.50\$
D	Prix au M ² - Préparation (émulsion de bitume)		3.00\$
		Total A+B	25.00
		Total C+D	23.50\$
Le Roy du Pavage et fils	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. xxx		
	Déclaration du soumissionnaire	C	
A	Prix au M ² - EB type EB14		21.50\$
B	Prix au M ² - Préparation (surface granulaire)		5.50\$
C	Prix au M ² - EB type EB10C		21.50\$
D	Prix au M ² - Préparation (émulsion de bitume)		3.50\$
		Total A+B	27.00\$
		Total C+D	25.00\$
Pavage Ste-Adèle		C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 1624-3719-74		
	Déclaration du soumissionnaire	C	
A	Prix au M ² - EB type EB14		22.50\$
B	Prix au M ² - Préparation (surface granulaire)		6.80\$
C	Prix au M ² - EB type EB10C		22.75\$
D	Prix au M ² - Préparation (émulsion de bitume)		3.50\$
		Total A+B	29.30\$
		Total C+D	26.25\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Asphalte Bélanger inc. puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.094

16. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA FOURNITURE DE GRANULATS 2020

Entrepreneur	Document	C= Conforme NC= Non-conforme	Montant sans les taxes
Appel d'offre sur invitation «TP-GR-2020». (± 4 000 Tonnes)			
Excavation R.B. Gauthier Inc.	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 2419-1108-00	C	
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	

	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	11.42\$
	Prix à la TM - PC 0¾ TV	C	11.43\$
	Prix à la TM - PN 2"-4"	C	12.00\$
	Prix à la TM - PN 4"-8"	C	12.00\$
	Distance en Km		7.8
Location Jean Miller	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q.	C	
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	13.10\$
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	C	13.10\$
	Prix à la TM - PN 2"-4"	C	15.10\$
	Prix à la TM - PN 4"-8"	C	15.10\$
	Distance en Km		8
Sablère St-Donat (Sintra)	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 8006-9552-07		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	11.75\$
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	C	12.50\$
	Prix à la TM - PN 2"-4"	C	12.50\$
	Prix à la TM - PN 4"-8"	C	12.50\$
	Distance en Km		10.7
Excavation Réal Vaillancourt	Pas de soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 2398-0170-94		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	C	
	Prix à la TM - PN 2"-4"	C	
	Prix à la TM - PN 4"-8"		
	Distance en Km		

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Excavation RB Gauthier inc. puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.095

17. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE : PROPOSITION D'UNE CENTRALE D'APPELS

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont responsables des schémas de couverture de risques sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les services incendies sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de l'ensemble des villes et municipalités desservies par la centrale 9-1-1 de Mont-Tremblant sont échues depuis le 1^{er} mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour les appels 9-1-1 primaires et secondaires

peut être signée par une MRC afin de s'assurer que l'ensemble des villes soit desservi par la même centrale d'appels pour assurer une meilleure cohésion et respecter le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'assurer une couverture complète et uniforme sur le territoire incluant tous les partenaires en sécurité civile.

CONSIDÉRANT l'objectif de trouver un service efficace et efficient à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut être desservie sans coût supplémentaire par une autre centrale d'appels que la centrale actuelle;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises conjointement par les cinq services incendies du territoire à l'automne 2019 afin de trouver un fournisseur répondant à ces exigences.

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs ont été envisagés et rencontrés.

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée à la MRC des Laurentides de *La Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)*, un organisme à but non lucratif, répond à ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur actuel, la Ville de Mont-Tremblant, assurera le service jusqu'à ce que le transfert au nouveau fournisseur soit effectif;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

APPUYÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Lantier délègue sa responsabilité à cet égard à la MRC des Laurentides;

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides souhaite une centrale d'appels sur le territoire de la MRC des Laurentides;

QUE la directrice générale soit désignée afin que celle-ci puissent signer tous les documents afin de conclure une entente d'une durée de 5 ans avec CAUCA pour la prise d'appels primaires et secondaires 9-1-1, soit la répartition incendie, la répartition travaux publics en dehors des heures de bureau et la répartition du programme PAIR pour l'ensemble des municipalités de la MRC, et ce, à partir du 1^{er} juin 2020;

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2020.04.096

18. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec lance sa Campagne annuelle de promotion de la santé mentale à l'occasion de la Semaine nationale de la santé mentale ;

CONSIDÉRANT QUE le thème « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du 14 avril 2020 de la Municipalité de Lantier proclame la semaine du 4 au 10 mai 2020 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE**.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

La présente séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet dès que possible. Suite à la diffusion de la présente séance, le public sera invité à transmettre leurs questions par courriel ou par téléphone et la Municipalité s'engage à répondre aux questions dans un délai de deux à trois jours.

2020.04.097

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée 20 h 21

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.